



## Conseil économique et social

Distr. générale  
4 mai 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2010

New York, 28 juin - 22 juillet 2010

Point 14 b) de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

Questions sociales et questions relatives

aux droits de l'homme : développement social

### **Déclaration présentée par Associazione Amici de Bambini, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

<sup>1</sup> E/2010/100



## Déclaration

Il de plus en plus difficile pour les jeunes d'aujourd'hui d'être intégré dans le monde du travail, notamment dans les pays en développement. Un groupe en particulier qui rencontre ce problème est celui des « jeunes sans prise en charge ». Il s'agit de jeunes sans famille qui quittent ou qui ont récemment quitté leur protection de remplacement ou leur placement en famille d'accueil après avoir atteint l'âge de la majorité ou un âge légal (en général 18 ans). Le nombre de « jeunes sans prise en charge » est en augmentation constante, ce qui est un signe très clair de l'augmentation du nombre d'enfants qui grandissent avec une protection de remplacement. Des recherches transnationales en Europe témoignent de cette tendance<sup>2</sup>. En soutenant ce groupe en particulier, les objectifs du Millénaire pour le développement suivants seront réalisés : réduire l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; réduire la mortalité infantile; et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

### Recommandations :

- Réduire la pauvreté et la faim : encourager les institutions à appliquer des services et des politiques qui garantissent le soutien des jeunes sans prise en charge après qu'ils quittent le système de protection de l'enfance (autonomie fonctionnelle, soutien psycho-social, entretien domestique, recherche d'emploi); lancer des campagnes publiques visant à éliminer la discrimination et la stigmatisation envers les jeunes sans prise en charge; promouvoir des fonds pour des programmes qui visent à appuyer l'intégration sociale pour les jeunes sans prise en charge (par exemple des programmes de construction de logements).
- L'éducation pour tous : entreprendre une réforme systématique de la formation et de l'éducation pour les jeunes sans prise en charge et les jeunes en général; promouvoir l'accès à l'éducation universitaire.
- Partenariat mondial : encourager des partenariats avec le secteur privé afin de former et d'employer des jeunes ; soutenir des organisations de la société civile qui ont pour objectif de créer un réseau de services pour les jeunes sans prise en charge afin de renforcer le rôle de la société civile.
- Meilleures pratiques : l'appui de l'association Amici dei Bambini à la création et à la direction des activités d'un groupe local de jeunes sans prise en charge au Kenya (Réseau des Jeunes sans prise en charge du Kenya).
- L'égalité des sexes : fournir un appui tout particulier aux jeunes filles qui quittent les structures de protection et qui sont vulnérables aux risques d'exploitation sexuelle, de grossesses précoces, et de discrimination sexiste.
- Santé infantile : garantir le libre accès aux soins de santé aux jeunes sans prise en charge.

---

<sup>2</sup> Voir Amici dei Bambini, « Young Care Leavers and Social Inclusion : Guidelines : Life after Institutional Care » (2009) ; Eurochild, « Children in Alternative Care », « National Surveys » (2010).

## Recommandations supplémentaires :

- Chaque État doit mettre en œuvre la résolution de 2009 de L'Assemblée générale qui prévoit les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (notamment la section VII. E « Assistance postérieure à la protection de remplacement »).
  - Appuyer la réintégration familiale, le soutien et le renforcement de la famille, les familles d'accueil, l'adoption nationale et entre différents pays comme initiatives à l'institutionnalisation afin de parvenir à une solution familiale stable pour des enfants privés de protection parentale et réduire le nombre de jeunes sans prise en charge
  - Appuyer le développement et l'utilisation de recherches visant à fournir des informations techniques et pratiques sur le groupe cible.
-